

HORTAL Robert et fils SAS

Siège social

MARCHÉ DE GROS - CROIX SUD

11100 NARBONNE

Tél.04 68 42 06 60

Email:client@sashortal.fr

M.I.N. TOULOUSE

148,Av.des Etats-Unis-Haile 1

31200 TOULOUSE

Tél. 05 61 47 39 93

Email: toulouse@sashortal.fr



Adresse Livraison

LES JARDINS DE NEULES:CLAVIES#

CLAVIES DOMINIQUE

46160 LARNAGOL

FRANCE

Siret: 838399012

Client Adresse Facturation : 311217

LES JARDINS DE NEULES:CLAVIES#

CLAVIES DOMINIQUE

46160 LARNAGOL

FRANCE

Date Facture	N° Facture	N° Livraison	N° dossier	Code
24/10/24	3115953	372490	372490	311217

Page 1 sur 1

FACTURE

Code	CT	Désignation	Nb Colls	Poids Brut	Tare U.	Pds Net/Nb.	PU HT	Montant HT					
RAIS02	1	CORRECTION DU 23/10											
RAIS02	1	RAISIN ITALIA CAT I ITALIE	-12.0	-94.50	0.40	-89.70 K	0.10	-8.97					
RAIS02	1	RAISIN ITALIA CAT I ITALIE	12.0	94.50	0.40	89.70 K	3.10	278.07					
PAYÉ CHÈQUE n° 8793146													
Total HT		Base Interfel	Base Cnpt	Tx Interfel	Tx cnpt	Mt Interfel	Mt Cnpt	F.fixes	Base HT	Emballage	Tx TVA	Mt TVA	Total TTC
1	269.10								269.10		5.50 %	14.80	284.58
2		269.10		0.210%		0.57			0.57		20.00 %	0.11	

Mode de règlement : NP au 24/11/24

Nos coordonnées bancaires :

CREDIT AGRICOLE

IBAN: FR76 1350 6100 0026 2115 8000 080 BIC : AGRIFRPP835

Solde du Compte: 1517.96

Net à Payer

284.58

EUR

Conditions de vente: Vu la rapidité du travail, des erreurs de poids ou autres sont possibles. La tare du colis n'est qu'approximative et elle est acceptée par l'acheteur. Le client est libre de vérifier et vider les colis, de peser l'emballage et de réclamer s'il y a lieu. Il lui sera fait son droit immédiatement. Toutes les marchandises prises et agréées dans nos magasins voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles sont prises et payables à NARBONNE. - En application de l'article L441-3 du Code du Commerce nos factures sont payables à 30 jours, à défaut de paiement dans ces délais le dossier sera transmis à notre contentieux et la somme devra être automatiquement majorée de 10% (dix) que le client s'oblige à payer. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de NARBONNE sera seul compétent.

La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit instaure une indemnité sz 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales en plus des pénalités de retard dues de plein droit. (décret n° 2012-1115 du 2 Octobre 2012)